



# Préparer son intégration

Vous êtes autorisé à résider en France.  
Pour faciliter votre intégration,  
l'Etat vous demande de signer  
le contrat d'accueil et d'intégration.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



**OFII**

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION  
ET DE L'INTÉGRATION

# ELEMENT CLEF DE VOTRE PARCOURS D'INTEGRATION SA SIGNATURE EST OBLIGATOIRE

## VOUS BENEFICIEREZ :

- d'une réunion d'accueil collectif ;
- d'une visite médicale permettant la délivrance du titre de séjour ;
- d'un entretien individuel permettant notamment d'apprécier votre niveau de connaissance en français et de bénéficier d'une information sur l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- d'une journée de formation civique présentant les droits fondamentaux, principes et valeurs de la République française ;
- d'une session d'information sur la vie en France ;
- éventuellement, d'un entretien avec un travailleur social.

## **Si vous ne parlez pas ou n'écrivez pas le français, vous bénéficiez :**

- d'un bilan linguistique ;
- d'une formation linguistique adaptée à vos besoins.

## VOUS VOUS ENGAGEREZ :

- à participer à la journée de formation civique et à la session d'information sur la vie en France ;
  - à suivre la formation linguistique qui vous aura été prescrite et à vous présenter à l'examen pour l'obtention du diplôme initial de langue française (DILF) ;
  - à réaliser un bilan de compétences professionnelles permettant de faire un point sur vos compétences et projets d'accès à l'emploi afin de vous orienter en conséquence.
- A l'issue de ces formations, vous recevrez une attestation de présence.

**En cas de non-respect de vos engagements, le préfet pourra mettre fin au contrat, refuser le premier renouvellement de votre titre de séjour ou la délivrance de la carte de résident.**

**Le respect de ce contrat et de ses engagements vous aidera à trouver votre place dans la société française.**

# KEY ELEMENT IN YOUR INTEGRATION INTO FRENCH SOCIETY COMPULSORY SIGNATURE

## YOU WILL HAVE :

- the opportunity to attend a collective meeting to welcome newcomers;
- a medical visit necessary for the issuing of a residence permit;
- individual interview to assess particularly your level of French and receive information on access to employment and professional training;
- a day of civic training to present the fundamental rights, principles and values of the French Republic;
- an information session on life in France;
- if necessary, an interview with a social worker.

### **If you do not speak French or cannot write in French, you will be entitled to :**

- an assessment of your linguistic level;
- a language training course adapted to your needs.

## YOU MAKE A COMMITMENT :

- to attend the day of civic training and the information session on life in France;
- to follow the specified language training and take the examination to obtain the initial diploma in French (DILF).
- to undergo a professional skills assessment to identify your skills and employment options with a view to finding you suitable work.

On completion of these training courses, you will receive a certificate of presence.

**If you do not respect your commitments, the préfet could terminate your contract, refuse to renew your residence permit or to issue a residence card.**

**Respecting this contract and your commitments will help you to become integrated into French society.**

مدا حصر مام  
في مسيرة اندماجك  
إن إضاءه إجباري

: فأنك سَتَقْبِد من

- حضور اجتماع يُسْتَقْبَل فيه الجميع
- زيارة لطبيب نَمَتَكَ من الحصول على شهادة الإقامة
- مقابلات فردية تسمح خصوصا بتقييم مستواك
- في اللغة الفرنسية وبتزويدك بمعلومات حول الحصول على العمل ، والتأهيل المهني
- ، حضور تأهيل مدني لمدة يوم يتعلق بالحقوق الأساسية
- ، مبادئ و قيم الجمهورية الفرنسية
- ، دورة ترمي إلى تقديم معلومات حول الحياة في فرنسا
- و ربما لقاء مع مرشد اجتماعي.

وإذا كنت لا تتكلم اللغة الفرنسية و لا تكتبها، فيمكنك  
الاستفادة من :

- تقييم لغوي
- تأهيل لغوي يتناسب و حاجياتك.

: قتلنزم بأن

- تساهم في يوم التأهيل المدني و الدورة الرامية إلى
- ،الحديث عن الحياة في فرنسا
- المواظبة على دورة التأهيل اللغوي المحدد لك وحضور الامتحان
- النهائي للحصول على الشهادة الابتدائية في اللغة الفرنسية.
- الخضوع لتقييم يتعلق بالكفاءة المهنية و الذي يسمح بتقييم مؤهلاتك
- و مشاريعك للحصول على العمل و ذلك لكي يتم توجيهك على أساسه.

و في ختام هذه التأهيلات، ستحصل على شهادة حضور  
و في حالة عدم احترامك لالتزاماتك، فإنه بإمكان الوالي  
أن يضع حدا للعقد، أن يرفض أول تجديد لشهادة الإقامة  
أو تسليم بطاقة الإقامة النهائية

إن احترام هذا العقد و احترام  
تعهداتك يساعدانك على أن تجد  
مكانك في المجتمع الفرنسي

# FRANSA'YA UYUM SAĞLAMA SÜRECİNİZİN TEMEL UNSURUDUR VE İMZALANMASI ZORUNLUDUR

## HAKLARINIZ :

- ortak bir kabul toplantısı;
- oturma izninin alınmasını sağlayan sağlık muayenesi ;
- özellikle fransızca seviyenizin değerlendirileceği kişisel bir görüşme ve mesleki eğitim ile çalışmaya erişim hakkında Öbilgilendirme;
- Fransa Cumhuriyeti'nin temel yasalarını, ilkelerini ve değerlerini içeren bir yurttaşlık eğitim günü;
- Fransa'da yaşam hakkında bir bilgilendirme toplantısı;
- muhtemelen, bir sosyal hizmet görevlisi ile bir görüşme.

**Eğer fransızca konuşmıyor veya yazamıyorsanız, faydalanacaklarınız:**

- fransızca seviyenizin tespiti;
- ihtiyaçlarınıza göre uyarlanmış fransızca kursları.

## YÜKÜMLÜLÜKLERİNİZ :

- yurttaşlık eğitim gününe ve Fransa'da yaşam hakkında bilgi toplantısına katılmak;
- size önerilen fransızca kurslarını takip etmek ve fransız dili başlangıç diplomanızı (DILF) elde etmek için sınava katılmak.
- Mesleki yönden doğru bir şekilde yönlendirebilmenizi sağlamak ve çalışma projelerinizi belirlemek için mesleki yetki ve seviyeniz üzerinde bir tespit yapmak.  
Bu eğitimler sonucunda, bir katılım belgesi alacaksınız.

**Yükümlülüklerinizi yerine getirmemeniz durumunda, vali sözleşmeyi sona erdirebilir, oturma izninizin ilkyenilenmesini veya oturma kartınızın verilmesini reddedebilir.**

**Bu sözleşmeye ve yükümlülüklerine uymanız, fransız toplumunda yer almanızı kolaylaştıracaktır.  
into French society.**

# Les Directions Territoriales

## Amiens

64 bis, rue du Vivier  
80000 Amiens  
Tél. : 03 22 91 28 39  
Fax : 03 22 91 73 22  
amiens@ofii.fr

## Besançon

Immeuble «le Vesontio»  
29, avenue Carnot  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 82 34 31  
Fax : 03 81 82 36 65  
besancon@ofii.fr

## Bordeaux

55, rue Saint Sernin  
CS 90370  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05 57 14 23 00  
Fax : 05 57 14 23 14  
bordeaux@ofii.fr

## Caen

5, impasse Dumont  
14000 Caen  
Tél. : 02 31 86 57 98  
Fax : 02 31 50 25 62  
caen@ofii.fr

## Cayenne

17/19 rue Lafouette - BP 245  
97325 Cayenne cedex  
Tél. : 05 94 37 87 00  
Fax : 05 94 37 64 52  
cayenne@ofii.fr

## Clermont-Ferrand

1, rue d'Assas  
63033 Clermont-Ferrand  
cedex 01  
Tél. : 04 73 98 61 34  
Fax : 04 73 98 61 37  
clermont-ferrand@ofii.fr

## Créteil

13-15 rue Claude Nicolas Ledoux  
94000 Créteil  
Tél. : 01 41 94 69 30  
Fax : 01 41 94 69 31  
creteil@ofii.fr

## Dijon

14b, rue du Chapeau rouge  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 30 32 30  
Fax : 03 80 30 32 39  
dijon@ofii.fr

## Grenoble

Parc de l'Alliance  
76, rue des Alliés  
38100 Grenoble  
Tél. : 04 76 40 95 45  
Fax : 04 76 40 59 89  
grenoble@ofii.fr

## La Réunion

Préfecture de la Réunion  
Place du Barchois  
97405 Saint-Denis cedex  
Tél. : 02 62 40 75 69  
ofii-reunion@ofii.fr

## Lille

892, avenue de la République  
59700 Marcq-en-Baroeul  
Tél. : 03 20 99 98 60  
Fax : 03 20 99 98 61  
lille@ofii.fr

## Limoges

5, avenue Garibaldi  
87000 Limoges  
Tél. : 05 55 11 01 10  
Fax : 05 55 11 01 11  
limoges@ofii.fr

## Lyon

7, rue Quivogne  
69286 Lyon cedex 02  
Tél. : 04 72 77 15 40  
Fax : 04 72 77 15 59  
lyon@ofii.fr

## Marseille

61, boulevard Rabatau  
13295 Marseille cedex 08  
Tél. : 04 91 32 53 60  
Fax : 04 91 32 53 61  
marseille@ofi

*La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique  
et aux libertés s'applique à ce contrat.*

*Elle garantit un droit d'accès et de rectification  
pour les données vous concernant auprès de l'OFII*

# Les Directions Territoriales

## Metz

2, rue Lafayette  
57000 Metz  
Tél. : 03 87 66 64 98  
Fax : 03 87 66 95 38  
metz@ofii.fr

## Montpellier

Le Régent - 1er étage  
4, rue Jules Ferry  
34000 Montpellier  
Tél. : 04 99 77 25 50  
Fax : 04 99 77 25 51  
montpellier@ofii.fr

## Montrouge

221, avenue Pierre  
Brossolette  
92120 Montrouge  
Tél. : 01 41 17 73 00  
Fax : 01 41 17 73 33  
paris-sud@ofii.fr

## Nantes

9, rue Bergère  
44000 Nantes  
Tél. : 02 51 72 79 39  
Fax : 02 51 72 79 47  
nantes@ofii.fr

## Nice

Immeuble Space B  
208, route de Grenoble  
06200 Nice Ouest  
Tél. : 04 92 29 49 00  
Fax : 04 92 29 49 01  
nice@ofii.fr

## Orléans

43, avenue de Paris  
45000 Orléans  
Tél. : 02 38 52 00 34  
Fax : 02 38 52 34 00  
orleans@ofii.fr

## Paris

48, rue de la Roquette  
75011 Paris  
Tél. : 01 55 28 19 40  
Fax : 01 55 28 19 75  
paris@ofii.fr

## Pointe-à-Pitre

Immeuble «Plaza»  
Boulevard Chanzy  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél. : 05 90 90 01 83  
Fax : 05 90 23 68 29  
guadeloupe@ofii.fr

## Poitiers

86, avenue du 8 mai 1945  
86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 62 65 70  
Fax : 05 49 62 65 84  
poitiers@ofii.fr

## Reims

26/28, rue Buirette  
51100 Reims  
Tél. : 03 26 36 97 29  
Fax : 03 26 36 97 38  
reims@ofii.fr

## Rennes

110, rue de Vern  
35000 Rennes  
Tél. : 02 99 22 98 60  
Fax : 02 99 22 98 69  
rennes@ofii.fr

## Rouen

Immeuble «Montmorency 1»  
5e étage  
15, place de la Verrerie  
76100 Rouen  
Tél. : 02 32 18 09 94  
Fax : 02 32 18 15 16  
rouen@ofii.fr

## Seine-Saint-Denis

53/55, rue Hoche  
93177 Bagnolet  
Tél. : 01 49 72 54 00  
Fax : 01 49 72 54 22  
seine-saint-denis@ofii.fr

## Strasbourg

4, rue Gustave Doré  
BP 80115  
67069 Strasbourg cedex  
Tél. : 03 88 23 30 20  
Fax : 03 88 23 30 13  
strasbourg@ofii.fr

## Toulouse

7, rue Arthur Rimbaud  
CS 40310  
3120 Toulouse cedex 02  
Tél. : 05 34 41 72 20  
Fax : 05 34 41 72 30  
toulouse@ofii.fr

## Val-d'Oise

Immeuble «Ordinal»  
rue des Chauffours  
95002 Cergy-Pontoise cedex  
Tél. : 01 34 20 20 30  
Fax : 01 34 20 20 38  
ofii.cergy@ofii.fr



## CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire  
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration



### Bienvenue en France,

Vous avez été admis à résider sur le territoire de la République française, Etat membre de l'Union européenne. Chaque année, plus de 100 000 étrangers s'installent en France venant de pays, de cultures différents. Comme vous, depuis plus de cent ans, d'autres y sont venus et y ont construit leur vie. Ils ont participé à son développement et à sa modernisation. Certains, parfois au prix de leur liberté ou de leur vie, ont défendu son sol par les armes.

La France et les Français sont attachés à une histoire, à une culture et à certaines valeurs fondamentales. Pour vivre ensemble, il est nécessaire de les connaître et de les respecter. C'est pourquoi, dans le cadre d'un contrat d'accueil et d'intégration, nous vous demandons de suivre une journée de formation civique pour mieux comprendre le pays dans lequel vous allez vivre.

#### La France, une démocratie

- La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale.
- Le pouvoir repose sur la souveraineté du peuple, exprimée par le suffrage universel ouvert à tous les citoyens français âgés de plus de 18 ans.
- Sur de nombreux bâtiments publics, vous verrez gravée l'inscription «Liberté, Égalité, Fraternité». Cette devise est celle de la République française.

#### La France, un pays de droits et de devoirs

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 proclame que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, quelles que soient leur origine, leur condition et leur fortune. La France garantit le respect des droits fondamentaux, qui sont notamment :

- La liberté, qui s'exprime sous plusieurs formes : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de réunion, liberté de circulation...
- La sûreté, qui garantit la protection par les pouvoirs publics des personnes et des biens.
- Le droit personnel à la propriété.

Les étrangers en situation régulière ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Français, sauf le droit de vote qui reste attaché à la nationalité, et doivent respecter les lois et principes de la République française. Qu'elle sanctionne ou qu'elle protège, la loi est la même pour tous, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

#### La France, un pays laïc

- En France, la religion relève du domaine privé.

- Chacun peut avoir les croyances religieuses de son choix ou ne pas en avoir. Tant qu'elles ne troublent pas l'ordre public, l'État respecte toutes les croyances et la liberté de culte.
- L'État est indépendant des religions et veille à l'application des principes de tolérance et de liberté.

#### La France, un pays d'égalité

l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de la société française. Les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Les parents sont conjointement responsables de leurs enfants. Ce principe s'applique à tous, Français et étrangers. Les femmes ne sont soumises ni à l'autorité du mari, ni à celle du père ou du frère pour, par exemple, travailler, sortir ou ouvrir un compte bancaire. Les mariages forcés et la polygamie sont interdits, tandis que l'intégrité du corps est protégée par la loi.

#### Connaître le français, une nécessité

- La langue française est un des fondements de l'unité nationale. La connaissance du français est donc indispensable à votre intégration et favorisera le contact avec l'ensemble de la population.
- C'est pourquoi vous devez avoir un niveau de connaissance de la langue française qui vous permette, par exemple, d'entreprendre des démarches administratives, d'inscrire vos enfants à l'école, de trouver un travail et de participer à part entière à la vie de la cité. Si vous n'avez pas ce niveau à votre arrivée en France, vous devez l'acquiescer en suivant une formation sanctionnée par un diplôme reconnu par l'État. L'inscription à cette formation gratuite est faite par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.
- L'école est la base de la réussite professionnelle de vos enfants. En France, l'école publique est gratuite. La scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans. Garçons et filles étudient ensemble dans toutes les classes.



**OFII**

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION  
ET DE L'INTÉGRATION

44, rue Bargue

75732 Paris Cedex 15

Tél. : 01 53 69 53 70 - Fax : 01 53 69 53 69

[www.ofii.fr](http://www.ofii.fr)



Ces actions sont cofinancées  
par le fonds européen pour l'intégration